

Les Trails Intervillages de Haute-Tarentaise

2 et 3 septembre 2017

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à remplir et à renvoyer **avant le 25 août 2017...**

→ Accompagné :

- d'un chèque à l'ordre de l'« Association les Bouquetins Traileurs de Bourg Saint Maurice »
- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, ou d'une copie de la licence FFA ou FF Tri

→ A l'adresse :

Association les Bouquetins Traileurs de Bourg Saint Maurice (chez Mme Elodie Lafay)

Le Reverset

73700 Bourg Saint Maurice

Ou : bouquetins.traileurs.bourg@gmail.com (afin de régler l'inscription, nous vous enverrons notre RIB pour virement bancaire)

Renseignements : Elodie Lafay : 06.79.62.77.13

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

L'inscription à chaque épreuve donne droit à un cadeau souvenir et à un repas d'après-course.

Nom : Prénom :

Sexe : Féminin Masculin Date de naissance : ____ / ____ / _____

Adresse complète :

.....

..... Téléphone : _____

Adresse email :@.....

Licencié : non oui : Numéro de licence :

Nom du club :

Je m'inscris :

au Kilomètre Vertical (4km, 1029m de dénivelée) : le samedi 2/09 à partir de 9h

Temps estimé : H min (important pour établir l'ordre des départs)

Nombre de repas accompagnant : x 10€ + inscription à 20€

à la Grimpette à Grandville (8,5km, 660m de dénivelée) : le dimanche 3/09 à 10h

Nombre de repas accompagnant : x 8€

+ inscription à 15€

aux Balcons de la Haute-Tarentaise (25km, 1350m de dénivelée) : le dimanche 3/09 à 9h

Nombre de repas accompagnant : x 8€

+ inscription à 25€

= total à régler : €

Je fais un don à l'AFAO (afao.asso.fr) : € (chèque séparé à l'ordre de l'Association Française de l'Atrésie de l'Oesophage)

Je déclare accepter le règlement de l'épreuve (disponible sur Internet à l'adresse bouquetintraileursbsm.wordpress.com/presentation-du-kilometre-vertical-des-forts/reglement-du-kv/ ou sur demande à l'organisation).

Date : ____ / ____ / 2017

Signature obligatoire :